

AXE 2 : COORDINATION DES PARCOURS

Action 2.2 – La santé de l'enfant

Référent de l'action

Astrid De Belsunce

Contexte / Constats

La période des 1000 premiers jours de l'enfant qui s'étend du 4ème mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant constitue une période déterminante pour le développement du bébé : sa santé et son bien-être. C'est donc un moment essentiel pour construire des environnements sains : affectif, physique, social, émotionnel.

Cette période est non seulement déterminante pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra.

Aussi, les professionnels de Levallois-Perret souhaitent s'engager en faveur du développement de l'enfant en favorisant le dépistage précoce et en facilitant l'accès aux soins de rééducation.

Objectif général

- **Favoriser le développement de l'enfant**

Objectif spécifiques

- **Dépister « précocement » les troubles du développement**
- **Favoriser l'accès aux soins**

Publics cibles

- Professionnels de santé en lien avec les enfants (pédiatres, médecins généralistes...)
- Professionnels en lien avec la petite enfance (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, professeurs des écoles...)

Mise en œuvre opérationnelle

- Sensibiliser / former les professionnels de santé (pédiatres / médecins généralistes / puéricultrices) au dépistage précoce des troubles du développement
- Sensibiliser / former les professionnels de la petite enfance aux signes d'alerte des troubles du dépistage (réunion d'information +/- infographie)
- Développer les prises en charge collectives en orthophonie
- Sensibiliser / former les orthophonistes à la prise en charge collective
- Diffusion de la brochure repérage TND

Acteurs impliqués	Rôles et missions
Groupe de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Élaborer un programme de sensibilisation à destination des professionnels de santé ● Élaborer un programme de sensibilisation à destination des professionnels de la petite enfance
Orthophonistes (proposant déjà des prises en charge collectives)	<ul style="list-style-type: none"> ● Sensibiliser / former les orthophonistes aux prises en charge collectives
Professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Apprendre à dépister d'éventuels troubles du développement selon une grille élaborée en groupe de travail
Professionnel de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> ● Former les professionnels aux signaux d'alerte de trouble du développement

Moyens et outils nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> ● Brochure de repérage TND https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/brochure_reperage_tnd_2020.janv.pdf : diffusion et explications aux professionnels de santé pour une harmonisation du dépistage par âge ● Ateliers de formation de professionnels de santé et de personnel de la petite enfance

Indicateurs de suivi		Indicateurs de résultat
<ul style="list-style-type: none"> ● Nb de professionnels de santé sensibilisés / formés au dépistage des troubles du développement ● Nb de professionnels de la petite enfance sensibilisés / formés aux points d'alerte 		<ul style="list-style-type: none"> ● Nb d'enfants dépistés avec un trouble du développement

Points de vigilance
RAS